

Chapitre I

Les épreuves de langue française du CAPES de Lettres

Présentation du concours et conseils généraux

1. Les épreuves du CAPES de Lettres

Le CAPES de Lettres est un concours de recrutement de l'enseignement secondaire. Il se subdivise entre des épreuves écrites, qui constituent *les épreuves d'admissibilité*, et des épreuves orales, qui constituent *les épreuves d'admission*. Les épreuves écrites permettent d'effectuer une première sélection des candidats, en déterminant s'ils sont « admissibles », c'est-à-dire susceptibles d'être admis. Les épreuves orales effectuent une seconde sélection, parmi les admissibles, afin de choisir les candidats qui entreront dans la fonction publique, et qui seront donc « admis ».

Les épreuves du concours ont été modifiées par un arrêté ministériel en date du 19 avril 2013. Cette réforme propose des options plus diversifiées que par le passé, et elle donne une plus grande place à la dimension professionnelle. Lors de l'inscription, les candidats doivent tout d'abord choisir entre deux options : (i) lettres classiques ou (ii) lettres modernes. Ce choix détermine la nature des épreuves d'admissibilité (§ 1.1.) et d'admission (§ 1.2).

1.1. Les épreuves d'admissibilité

L'écrit comporte deux épreuves, qui durent chacune six heures et qui ont un coefficient de 1 : la composition française (§ 1.1.1) et l'étude grammaticale de textes de langue française (§ 1.1.2).

1.1.1. La composition française

Tous les candidats, quelle que soit leur option, passent l'épreuve de composition française. Ainsi que le précise le texte officiel, celle-ci est « fondée sur des lectures

nombreuses et variées, mobilisant une culture littéraire et artistique, des connaissances liées aux genres, à l'histoire littéraire de l'Antiquité à nos jours, à l'histoire des idées et des formes, et s'attachant aussi aux questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres ». Elle porte sur les objets et domaines d'étude des programmes de lycée.

1.1.2. L'étude grammaticale de textes de langue française

La seconde épreuve est intitulée officiellement « épreuve écrite à partir d'un dossier ». Elle n'est pas la même selon les options. Les candidats ayant choisi « lettres classiques » passent une épreuve de latin et de grec, qui a pour but d'évaluer leurs compétences en langues et cultures de l'Antiquité. Les candidats ayant choisi « lettres modernes » rédigent une étude grammaticale de textes de langue française, qui vise à évaluer les compétences des candidats en grammaire scolaire.

Le sujet de cette épreuve se présente sous la forme d'un dossier qui comporte « au moins deux textes de langue française d'époques différentes (dont un de français médiéval) et un ou plusieurs documents caractérisant une situation d'enseignement et destiné(s) à servir d'appui à une mise en situation professionnelle des connaissances ».

L'arrêté ministériel distingue deux « temps » dans l'épreuve. Un premier temps, noté sur 15 points, reprend les trois volets de l'épreuve telle qu'elle était organisée avant la réforme. Il s'agit d'une étude grammaticale et stylistique des textes du dossier, organisée en trois séries de questions :

- i. *Histoire de la langue*, que les candidats appellent aussi « l'ancien français », et dont les questions portent sur un texte médiéval ;
- ii. *Étude synchronique du texte de français moderne ou contemporain*, que les candidats appellent aussi « le français moderne », et dont les questions portent sur un texte postérieur à 1 500 ;
- iii. *Étude stylistique*, qui porte sur le texte de la période moderne ou contemporaine qui a servi de support pour l'étude synchronique.

Ces trois volets sont notés chacun sur 5 points, ce qui fait au total 15 points pour ce premier temps de l'épreuve.

Le second temps de l'épreuve est noté sur 5 points. Il « invite le candidat à mobiliser ses connaissances grammaticales dans une perspective d'enseignement, en les inscrivant dans le cadre des programmes de collège et de lycée et en prenant appui sur les documents du dossier ». Le sujet consiste en une question qui précise le point de langue à traiter et le niveau d'enseignement qui doit orienter la réflexion pédagogique. Le candidat doit s'appuyer sur certaines des questions des études diachronique et synchronique sur lesquelles il a déjà travaillé dans les deux premiers volets de l'épreuve, ainsi que sur les documents pédagogiques qui sont joints au dossier.

C'est à cette épreuve que préparent les chapitres 2 à 5 du présent ouvrage.

1.2. Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission, que l'on appelle « l'oral » du CAPES, par opposition à « l'écrit » des épreuves d'admissibilité, sont également au nombre de deux : une épreuve de mise en situation professionnelle (§ 1.2.1) et une épreuve d'analyse d'une situation professionnelle (§ 1.2.2). Elles ont chacune un coefficient de 2.

Pour chaque épreuve, le candidat dispose de trois heures de préparation, suivies d'une prestation orale d'une heure. Pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, le candidat présente un exposé de quarante minutes, composé d'une explication de texte et d'une question de grammaire, et il est suivi d'un entretien de vingt minutes. Pour l'épreuve d'analyse d'une situation professionnelle, l'exposé ne doit pas excéder trente minutes, et il est suivi d'un entretien de trente minutes. L'entretien avec le jury a à chaque fois pour but « d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ».

1.2.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle

La première épreuve est une épreuve de mise en situation professionnelle, où le candidat est invité à présenter une explication de texte et une question de grammaire, qui portent toutes deux sur un même texte de littérature française, accompagné d'un ou de plusieurs documents, certains à visée culturelle, pour aider à l'explication, d'autres à visée didactique ou pédagogique, tels que des extraits de manuels, des travaux d'élèves ou des notes de cours, pour nourrir l'analyse grammaticale. Le candidat doit présenter son exposé en tenant compte d'un niveau d'enseignement donné (collège ou lycée), que l'intitulé du sujet précise.

Cette épreuve est commune à tous les candidats, quelle que soit leur option, et c'est à elle que prépare le dernier chapitre de ce manuel.

1.2.2. L'épreuve d'analyse d'une situation professionnelle

La seconde épreuve d'admission consiste en l'analyse d'une situation professionnelle. « L'épreuve consiste à élaborer, pour un niveau donné, un projet de séquence d'enseignement assorti du développement d'une séance de cours, à partir d'un dossier proposé par le jury et composé d'un ou de plusieurs textes littéraires ou de documents divers selon les options choisies ». Les candidats qui ont opté pour les lettres classiques passent une épreuve de langues et cultures de l'Antiquité. Les candidats qui ont choisi les lettres modernes lors de leur inscription ont le choix entre quatre options : (i) Latin pour les

lettres modernes ; (ii) Littérature et langue françaises ; (iii) Français langue étrangère et français langue seconde ; (iv) Théâtre ou cinéma.

La seconde option, « Littérature et langue françaises », est une épreuve de didactique. Le candidat est invité à construire « une séquence d'enseignement à partir d'un corpus choisi en référence aux entrées des programmes et comportant un texte littéraire long ou plusieurs textes littéraires, éventuellement accompagnés de documents. Un temps consacré à l'étude de la langue est obligatoirement compris dans cette séquence. » L'expression « étude de la langue » n'est pas à comprendre au sens scientifique du terme, mais comme une invitation à s'intéresser à la signification de tel ou tel mot, aux métaphores, à un archaïsme syntaxique, à la cohérence textuelle, etc., selon les textes et le niveau d'enseignement visé. Le candidat trouvera tous les éléments utiles à ces questionnements dans les chapitres 4, 5 et 6 du présent manuel.

2. L'esprit de la réforme

2.1. Le système des options

Le concours du CAPES, tel qu'il a été modifié suite à l'arrêté du 19 avril 2013, offre un plus grand choix d'options que par le passé. Cette première spécificité de la réforme traduit la volonté du Ministère de décloisonner le partage académique entre Lettres modernes et Lettres classiques, et d'ouvrir le concours à des publics plus larges que celui des étudiants issus des seuls départements de Lettres des universités.

Avec l'option « Latin pour les lettres modernes » de la seconde épreuve d'admissibilité, les étudiants de Lettres classiques ont la possibilité s'ils le souhaitent d'opter lors de leur inscription pour « Lettres Modernes », plutôt que de choisir « Lettres classiques », et ainsi de se réorienter pour leur carrière d'enseignant. Inversement, grâce à cette option, les étudiants de Lettres modernes valident des compétences d'enseignement en langue latine qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leur enseignement, si les besoins pédagogiques de l'établissement où ils se trouvent affectés l'exigent.

Si l'option « Littérature et langue françaises » est destinée avant tout aux étudiants de Lettres modernes, l'option « Français langue étrangère et français langue seconde » donne toutes leurs chances à ceux issus des filières dites de « Français langue étrangère », lesquelles se sont beaucoup développées au sein des universités ces vingt dernières années. La formation de ces étudiants, qui se destinent à enseigner le français à l'étranger, en tant que langue étrangère, est sensiblement différente de celle dispensée dans les départements de Lettres. Or, beaucoup d'entre eux reviennent en France après quelques années à l'étranger, et ils rencontrent des difficultés à trouver un emploi dans l'enseignement. Le concours, tel qu'il existait, ne leur permettait pas de valoriser les

acquis tant universitaires que professionnels de leur parcours, lesquels sont maintenant pris en compte par cette épreuve dédiée.

Il en va de même de l'option « Théâtre ou cinéma ». Celle-ci s'explique tout d'abord par la diversification des supports sur lesquels les enseignants de français sont amenés à travailler dans le secondaire, et auxquels il convenait de faire une place au sein d'un concours de recrutement de plus en plus axé sur la réalité du terrain. Elle prend aussi en compte la création, relativement récente, dans certaines universités, de filières dédiées plus spécifiquement à l'expression théâtrale ou au cinéma, tout comme celle de cursus orientés vers la communication, au sens large du terme. Les étudiants de ces filières voient leur formation également valorisée par cette option, qui leur ouvre les portes de l'oral du concours.

Quelle que soit l'option choisie pour l'oral, et quelle que soit sa formation initiale, chaque candidat n'en doit pas moins se préparer aux deux épreuves de l'écrit, la composition française et l'épreuve de langue française, lesquelles sont obligatoires pour tous ceux et toutes celles qui optent pour « Lettres modernes » lors de l'inscription. Ce socle commun est indispensable, car on imagine mal un concours de recrutement de professeur de français dont les épreuves fondamentales ne reposeraient pas sur la langue et la littérature françaises, les deux champs indissociables sur lesquels reposent la discipline, et auxquels le professeur se doit d'initier ses élèves.

2.2. L'importance de la professionnalisation et de la pratique pédagogique

Ces nouvelles options traduisent une prise en compte de la diversité des candidats susceptibles de se présenter au concours du CAPES de Lettres, et ce pragmatisme se reflète également dans l'importance qui est donnée désormais à la dimension professionnelle. Les étudiants ne doivent plus seulement maîtriser un savoir universitaire, mais aussi se montrer apte à transmettre ce savoir, en tenant compte aussi bien des programmes du secondaire que des textes réglementaires, ainsi que des différents publics auprès desquels ils seront amenés à exercer leur métier. Cette évolution ne concerne pas seulement le CAPES de Lettres, mais la plupart des concours de recrutement de l'enseignement, et elle se fait l'unisson des formations proposées au sein des universités, où la professionnalisation des enseignements n'a cessé de s'accroître ces dernières années.

L'épreuve de langue française de l'écrit est tout particulièrement affectée par ce changement d'orientation. Comme on l'a vu ci-dessus (§ 1.1.2), les questions traditionnelles portant sur l'histoire de la langue, l'étude synchronique du texte de français moderne ou contemporain et la stylistique, ont été complétées d'une question dite « de pédagogie », qui est axée sur l'articulation entre le savoir universitaire, les programmes des collèges et lycées, et les pratiques d'enseignement.

Présentation
du concours

L'histoire
de la langue

L'étude
synchronique

L'étude
stylistique

L'épreuve pédagogique
de grammaire

La question de
grammaire de l'oral

3. Conseils généraux pour réussir l'épreuve de langue française

3.1. Bien gérer son temps

Le premier obstacle que les candidats doivent apprendre à négocier est le temps. L'épreuve écrite comptant quatre séries de questions, notées chacune sur 5, et affectées d'un même coefficient de 1, il est fortement conseillé de consacrer un quart du temps imparti à chacune d'entre elles. Ce qui fait une heure et demie pour l'histoire de la langue, une heure et demie pour l'étude grammaticale d'un texte de français moderne ou contemporain, une heure et demie pour la stylistique, et une heure et demie pour la question pédagogique.

Ce timing idéal peut être pondéré. Tout d'abord, il convient de lire avec attention chacun des sujets, et de bien comprendre les textes tout autant que les consignes. Une lecture attentive et intelligente du sujet, dans les toutes premières minutes de l'épreuve, peut ensuite faire gagner un temps précieux, et permet d'éviter de commettre des impairs qu'une lecture trop rapide de l'extrait à étudier pourrait induire. Il faut ainsi prêter attention à la période (un texte du XI^e siècle ne présente pas les mêmes difficultés qu'un texte du XIV^e siècle), à l'auteur et à l'œuvre (ce qui facilite la compréhension du passage, et permet de se prémunir contre les faux-sens et les contresens), ainsi qu'à l'esthétique dans laquelle s'inscrit l'extrait (ce qui aide à comprendre la visée du texte, ses enjeux formels, mais aussi les difficultés qu'il peut poser quant à son lexique, sa syntaxe ou son style).

Ensuite, les candidats ont souvent des points forts et des points faibles, ce qui les conduit à arbitrer entre les différentes séries de questions. Par exemple, un étudiant plutôt faible en histoire de la langue y consacra un peu plus de temps, s'il le peut, et il traitera plus rapidement l'étude grammaticale d'un texte de français moderne ou contemporain, si elle lui est plus facile. Ou bien, un étudiant qui se sent très à l'aise dans l'étude stylistique la traitera correctement en un peu moins d'une heure et demie, et se réservera une petite marge pour approfondir les questions grammaticales.

Sur la répartition du temps entre les différentes séries de questions de l'épreuve, il y a toutefois deux erreurs à ne pas commettre – et que l'on observe malheureusement chaque année dans trop de copies :

- i. *Les arbitrages ne doivent pas être trop souples.* Afin de répondre correctement à l'ensemble des questions posées, on s'autorisera au maximum quinze minutes de dépassement sur une épreuve et, à l'inverse, un temps de seulement une heure et quart sur une autre. Mais on ne débordera pas de cette fourchette. Un candidat qui dépasserait d'un quart d'heure le temps imparti pour les trois premiers volets, parvenu au dernier temps de l'épreuve, ne disposerait plus que de trois-quarts d'heure pour effectuer le travail demandé, soit *deux fois moins que le temps théoriquement nécessaire*, qui est d'une heure et demie.

- ii. *Il ne faut pas faire l'impasse sur une série de questions.* Certains candidats s'imaginent qu'ils peuvent passer l'épreuve, et obtenir une note correcte, en faisant l'impasse sur l'une des séries de questions, voire sur deux d'entre elles qui, dans leur copie, seront très peu traitées, voire pas du tout. Chaque année, on voit ainsi des candidats qui ne répondent pas aux questions d'histoire de la langue, si ce n'est en proposant une vague traduction du texte. D'autres donnent à l'évidence la priorité à la stylistique, qui occupe alors l'essentiel du devoir, au détriment des autres questions, de nature plus « techniques » dans l'esprit de beaucoup – ce qui est faux, puisque la stylistique est une épreuve aussi technique que les autres, ainsi qu'on aura l'occasion de le voir au Chapitre 4.

Une telle attitude est à proscrire, pour deux raisons. Tout d'abord, ne travailler que trois séries de questions sur quatre, en faisant par exemple l'impasse sur l'histoire de la langue, c'est faire en sorte de n'être noté que sur 15 points, alors que l'épreuve en compte 20. Laisser de côté deux séries de questions, c'est ne pouvoir, au mieux, n'obtenir que 10 points sur 20, dans le cas assez improbable où le candidat aurait le maximum des points à la moitié des questions.

C'est donc l'attitude inverse qu'il convient d'adopter : le CAPES étant un concours, et non un examen, tout point ou quart de point gagné compte, et peut, au final, permettre d'être admis – ou pas. En conséquence, plutôt que de décider a priori de perdre 5 points en faisant l'impasse sur telle série de questions, le seul bon raisonnement est de tenter d'obtenir *le plus de points possibles en répondant à toutes les questions posées*. Même si vous rencontrez des difficultés en ancien français ou en français moderne, traitez toutes les questions relevant de ces épreuves, parce qu'il vaut toujours mieux avoir un point sur cinq que pas de point du tout. Et c'est se bercer d'illusion que de se dire que l'on va « récupérer » ce point perdu sur une autre partie de l'épreuve : en faisant une impasse, on ne fait que perdre 5 points, sans en gagner ailleurs. Aux autres questions, vous aurez la note que vous méritez d'avoir et, quand bien même elle serait excellente, vous ne récupérerez pas les 5 points que vous aurez volontairement perdus.

Ensuite, une telle posture est inadéquate en regard des critères d'appréciation du jury. Le concours du CAPES n'est pas un examen universitaire. C'est un concours de recrutement de l'éducation nationale, dont la visée est de recruter des enseignants. En conséquence, les correcteurs ne jugent pas seulement une copie sur son contenu – lequel doit bien entendu être pertinent –, mais aussi sur l'image qu'elle donne de son auteur *en tant que futur professeur*. Or, en tant qu'enseignant, l'une des premières exigences que l'on a de ses élèves est qu'ils répondent aux questions posées et que, lorsqu'ils passent le brevet des collèges ou le baccalauréat, ils soient à même de faire face à toutes les interrogations. On ne saurait donc admettre que, en tant que candidat au statut de professeur, on agisse

soi-même comme un « mauvais élève », en faisant ostensiblement l'impasse sur une série de questions, ou en la traitant de manière désinvolte. Faire l'impasse sur une série de questions, c'est donner un signal négatif sur soi-même et le professeur que l'on pourrait être.

3.2. Conseils de présentation

Un autre critère de réussite tient à la présentation de son travail. Ce critère pourra sembler quelque peu « scolaire » à certains candidats, mais il fait partie intégrante de l'appréciation d'une copie, pour une personne qui se destine à l'enseignement. La qualité d'un cours ne tient pas seulement à son contenu mais aussi à la manière dont celui-ci est présenté aux élèves, aussi bien à l'oral, en s'aidant du tableau, qu'à l'écrit, à travers les fiches et corrigés que l'on distribue aux élèves.

Il convient donc de remettre une copie claire, lisible, bien structurée. Pour y parvenir, plusieurs règles sont à observer.

3.2.1. Dans quel ordre traiter les questions posées ?

Il faut *traiter les questions dans l'ordre où elles sont posées*. Cela n'est pas une attente explicite du jury, mais c'est fortement conseillé. Pour deux raisons.

La première tient à ce qu'un candidat qui ne traite pas les questions dans l'ordre donne le sentiment de choisir entre elles, ce qui laisse penser qu'il ne se sent pas capable de répondre à toutes de manière satisfaisante.

La seconde est que les questions, dans l'ordre où elles sont posées, se complètent partiellement. Il est ainsi plus facile de traiter l'étude de style si l'on a auparavant travaillé *in extenso* l'étude synchronique, qui porte sur l'analyse grammaticale du même texte : les questions sur le lexique ou la syntaxe permettent souvent d'entrevoir quelques pistes à suivre dans le cadre de l'approche stylistique. De même, la dernière partie de l'épreuve, qui porte sur la pédagogie, suppose d'avoir travaillé à la fois sur le texte d'ancien français et celui de français moderne, et elle ne saurait donc être menée à bien de manière aussi efficace si les questions liées à ces textes n'ont pas été traitées auparavant.

3.2.2. Du bon usage des titres, des sous-titres et des paragraphes

Il faut valoriser les étapes de son raisonnement en ménageant des paragraphes. Le principe général, qui peut ensuite être nuancé au cas par cas, est qu'*à chaque idée* – ou à chaque ensemble de remarques tournant autour d'une même idée – *correspond un paragraphe*. On donnera ainsi toujours la préférence à un développement composé de brefs alinéas, plutôt qu'à une analyse qui tient dans un seul paragraphe, sans aucun retour à la ligne, sans aucune « respiration ».